

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 3 décembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller

**ADMINISTRATION**

**358-12-18**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**359-12-18**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-11-05**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**360-12-18**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-11-12**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**361-12-18**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-11-19**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 novembre 2018.

**CORRESPONDANCE**

- De Junex inc., informant la Ville que la firme CUDA Pétrole et gaz inc. et sa filiale Junex inc. détiennent une ou des licences d'exploration d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville.
- De Mme Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification à la Commission municipale du Québec, une correspondance informant la Ville du début de ses fonctions en août dernier. Suite à l'adoption du projet de loi 155, le mandat de réaliser des vérifications de conformité et d'optimisation des ressources a été confié à la Commission municipale. Ces vérifications seront des évaluations indépendantes et objectives qui viseront à évaluer si la municipalité remplit sa mission en utilisant les ressources disponibles de façon optimale.
- De Mme Anne-Marie Jean, biologiste et analyste du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la modification d'autorisation concernant le projet de restauration du lit naturel de deux embranchements de la Petite rivière Cascapédia.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 100 911 \$, représentant les redevances éoliennes de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM.
- De la Fondation Maurice Tanguay, un chèque au montant de 10 000 \$, représentant le 3<sup>e</sup> et dernier versement de l'aide financière accordée, et ce, dans le dossier de la réfection de la piscine Bruce-Ritchie;
- Du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, une correspondance concernant l'information disponible aux citoyens ainsi qu'aux entreprises détenant des licences d'exploration des hydrocarbures sur le territoire de la région, et ce, au sujet des mesures transitoires de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures.
- De la municipalité de Saint-Alphonse, une grille de tarification préliminaire pour l'enfouissement des matières résiduelles pour l'année 2019.

- De M. Stéphane Dumaresq, conseiller à Hydro Québec, une correspondance concernant le projet de démantèlement de la ligne de transport d'électricité L716 qui alimentait l'ancienne usine Smurfit-Stone.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de novembre 2018.

362-12-18

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million six cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatre dollars et trente-trois cents (1 683 664,33 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

363-12-18

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019**

**Considérant que** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, situé au 99, place Suzanne-Guité, le lundi, et débiteront à 20 h :

7 janvier 2019	8 juillet 2019
4 février 2019	5 août 2019
4 mars 2019	9 septembre 2019
1 <sup>er</sup> avril 2019	7 octobre 2019
6 mai 2019	4 novembre 2019
3 juin 2019	2 décembre 2019

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 14 novembre 2017 au 3 décembre 2018.

## **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU MUNICIPAL**

La greffière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée du conseiller monsieur René Leblanc.

364-12-18

### **FONDS DE ROULEMENT - AJUSTEMENT DES MONTANTS**

**Considérant** les résolutions adoptées au cours de l'année 2018, autorisant des dépenses, à être prises à même le fonds de roulement, représentant un montant de cent trente-trois mille cinquante-trois dollars (133 053 \$), taxes nettes;

**Considérant que** les montants associés à certains de cesdits projets ont été modifiés en fonction des dépenses réelles, portant ainsi le montant réel de dépenses à cent trente mille dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (130 017,78 \$), taxes nettes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De corriger** les montants utilisés réellement dans ces projets au fonds de roulement, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant, pour un montant réel de cent trente mille dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (130 017,78 \$), taxes nettes :

<b>Engagement 2018</b>		
	<b>Montant selon résolution</b>	<b>Montant réel</b>
Lampadaire de rue Campbell	4 875,00 \$	<b>0,00 \$</b>
Bottes et casques pompiers	11 025,00 \$	<b>11 376,44 \$</b>
Rampe d'accès piscine	6 198,82 \$	<b>6 507,98 \$</b>
Automate eau potable	9 940,00 \$	<b>10 435,76 \$</b>
Toilettes salle de spectacles	5 135,68 \$	<b>5 135,68 \$</b>
Lecteur DCP	20 400,00 \$	<b>20 400,00 \$</b>
Panneau bar rayé	6 185,00 \$	<b>6 493,48 \$</b>
Camionnette incendie	62 253,21 \$	<b>56 845,48 \$</b>
Équipement sportif Pointe-Taylor	5 999,99 \$	<b>6 581,81 \$</b>
Équipement sportif Pointe-Taylor	1 039,97 \$	<b>944,87 \$</b>
Réfection St-Edgar (résol 2017)		<b>5 296,28 \$</b>
	133 053,00 \$	<b>130 017,78 \$</b>

**ADOPTÉE**

365-12-18

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE - VENTE POUR TAXES DU 30 NOVEMBRE 2017**

**Considérant** la vente pour taxes qui s'est tenue le 30 novembre 2017;

**Considérant que** le droit de retrait d'un (1) an après la vente, accordé au propriétaire, tel que stipulé à l'article 521 de la Loi sur les cités et villes, est maintenant terminé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de vente à être consentis aux personnes suivantes pour les propriétés désignées, acquise lors de la vente pour taxes tenue le 30 novembre 2017 :

<b>Lot</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adjudicataire</b>
5 320 305	Réal Bernard et Léonce Leblanc	Ville de New Richmond
5 017 473	Irené A. Cyr	Ville de New Richmond
5 016 430	Emballages Smurfit-Stone	Ville de New Richmond
5 017 330	Emballages Smurfit-Stone	Ville de New Richmond
5 017 645	Emballages Smurfit-Stone	Ville de New Richmond
5 017 672	Lionel Landry	Ville de New Richmond

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1083-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1066-18 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1083-18 sur la gestion contractuelle abrogeant le Règlement 1066-18.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

366-12-18

**DEMANDE DE RÉVISION BUDGÉTAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND**

**Considérant que** la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une demande de révision budgétaire 2018, qui doit être acceptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

**Considérant que** ladite demande de révision affecte le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable » ainsi que le déficit d'exploitation 2018 qui passera de 37 715 \$ à 38 426 \$, soit une différence de 711 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'accepter** la demande de révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation) ainsi que l'augmentation du déficit d'exploitation qui sera de 38 426 \$ pour 2018.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1084-18 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2019, DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1084-18 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2019, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

**APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - RAPPORT 2018**

La greffière dépose le rapport 2018 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, tel que prescrit par l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

367-12-18

**POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI**

**Considérant que** la Ville a procédé au cours des derniers mois à l'élaboration de la mise à jour de sa Politique familiale ainsi que la mise en place de la Politique des aînés;

**Considérant que** la Politique de la famille et des aînés a été adoptée lors de la séance du Conseil du 6 août 2018;

**Considérant que** suite à cette adoption, un comité de suivi doit être mis en place pour l'application de ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de membres du comité de suivi de la Politique de la famille et des aînés :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale  
Madame Ann-Julie Leblanc, directrice du Service des loisirs  
Madame Lucie Duguay, agente d'animation en loisirs  
Madame Suzanne Bourque, retraitée  
Monsieur Jean-Marc Cormier, retraité  
Monsieur Rodrigue Leblanc, retraité  
Madame Luce Thériault, citoyenne  
Madame Myriam Leblanc, citoyenne

**ADOPTÉE**

368-12-18

**AUTORISATION D'UTILISATION - QUAI DE NEW RICHMOND**

**Considérant** la demande déposée par l'entreprise Fabrication Delta à l'effet d'utiliser le quai cet hiver pour y amarrer un navire dédié aux activités de la cimenterie de Port-Daniel;

**Considérant que** Fabrication Delta prendra en charge l'entretien du quai ainsi que la gestion des accès et obtiendra une preuve d'assurance responsabilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'entreprise Fabrication Delta à utiliser le quai cet hiver afin d'y amarrer un navire dédié aux activités de la cimenterie de Port-Daniel.

Il est entendu que l'entreprise obtiendra une preuve d'assurance responsabilité, prendra en charge l'entretien du quai ainsi que la gestion des accès.

**ADOPTÉE**

369-12-18

**PROLONGEMENT DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE - AVENUE DES ÉRABLES -  
AUTORISATION DE SIGNATURES**

**Considérant** la volonté du Conseil de fixer les conditions de réalisation de travaux destinés à fournir les services d'électricité et de télécommunication pour l'avenue des Érables, et ce, avec Hydro-Québec et Télus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toutes demandes déposées par Hydro-Québec et Têlus, fixant les conditions de réalisation de travaux destinés à fournir les services d'électricité et de télécommunications, et ce, pour l'avenue des Érables.

**ADOPTÉE**

**370-12-18**

**PROLONGATION DU DÉLAI D'ACHAT - PARTIE DU LOT 5 620 305 - CHEMIN DE LA PLAGE HENDERSON**

**Considérant** la résolution 103-04-18, adoptée par le Conseil municipal le 9 avril 2018 par laquelle, il autorisait la vente d'un terrain situé sur une partie du lot 5 620 305, à 9132-1810 Québec inc., au montant de vingt-mille dollars (20 000 \$), taxes en sus;

**Considérant que** la promesse de vente signée à cet effet était irrévocable jusqu'au 31 décembre 2018;

**Considérant** la demande déposée de l'acquéreur potentiel à l'effet de prolonger ledit délai d'un (1) an;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'accepter** de prolonger le délai de la promesse de vente signée, en vertu de la résolution 103-04-18, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**371-12-18**

**POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant** l'adoption par l'assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (projet de loi no. 176);

**Considérant que** suite à cette adoption, les municipalités doivent adopter une politique portant sur le harcèlement psychologique ainsi qu'une procédure de traitement des plaintes et la rendre disponible à leurs salariés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'adopter** la politique portant sur le harcèlement psychologique ainsi que le document concernant les procédures de dépôt et de résolution d'une plainte, et ce, tel que présenté. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

Il est entendu que ces documents remplacent ceux adoptés par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2004.

**ADOPTÉE**

372-12-18

**RÈGLEMENT 1078-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1050-18 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le projet de règlement 1078-18 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement 1050-18, et ce, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU**

373-12-18

**DEMANDE DE PAIEMENT NO. 9 ET LIBÉRATION PARTIELLE D'UNE PARTIE DE LA RETENUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement du certificat de paiement no. 9 à Les Constructions Scandinaves inc. au montant de 193 890,94 \$, taxes en sus, et ce, tel que recommandé par la firme d'architecte Lebel Goulet + Day en date du 29 novembre 2018. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

**ADOPTÉE**

374-12-18

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE**

**Considérant** l'état d'avancement des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville le certificat de réception provisoire des travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

**ADOPTÉE**

375-12-18

**OFFRES DE CONCEPTION D'AFFICHAGE - PROJET AVENUE DES ÉRABLES**

**Considérant** les offres de conception d'affichage reçues de la firme Sébastien Cantin pour le projet de l'avenue des Érables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** les offres suivantes telles que déposées par la firme Sébastien Cantin, pour la conception d'affichage pour le projet de l'avenue des Érables :

- Offre 0290 - Option 1, 2 et 3 au montant de 1 960 \$, taxes en sus;
- Offre 0291 - Option 1, 2 et 4 au montant de 735 \$, taxes en sus.



Il est de plus entendu qu'un acompte de 50 % du montant total de 2 695 \$, taxes en sus, sera versé immédiatement pour cedit projet. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1065-18.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

376-12-18

**DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la directrice du Service des loisirs à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2019.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1085-18 AUTORISANT L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 39 959 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1085-18 autorisant l'achat d'une camionnette et décrétant un emprunt de 39 959 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**URBANISME**

377-12-18

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 132, CHEMIN CYR**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 132, chemin Cyr :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 13.2.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul du garage au coin Sud, avec l'emprise de l'avenue de la Concorde, de 5,11 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

**Considérant qu'**un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 7 novembre 2018;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 novembre 2018;

**Considérant qu'**aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 132, chemin Cyr, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

378-12-18

**RÈGLEMENT 1079-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif au plan d'urbanisme, portant le numéro 1079-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif au plan d'urbanisme, lequel est identifié sous le numéro 1079-18.

**ADOPTÉE**

379-12-18

**RÈGLEMENT 1080-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 (CRÉATION DE LA ZONE MA.16 À PARTIR DE LA ZONE IC.1) - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la création de la zone Ma.16 à partir de la zone Ic.1, portant le numéro 1080-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ma.16 à partir de la zone Ic.1), lequel est identifié sous le numéro 1080-18.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1081-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801-05 RÉGISSANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME QUANT À L'ÉMISSION DES PERMIS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1049-17 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1081 modifiant le Règlement 801-05 régissant l'administration des règlements d'urbanisme quant à l'émission des permis et abrogeant le Règlement 1049-17.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**RÈGLEMENT 1082-18 DÉCRÉTANT UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS INHÉRENTES AUX MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN URBANISME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 711-00 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1082-18 décrétant une nouvelle tarification pour le financement des activités inhérentes aux modifications réglementaires en urbanisme et abrogeant le Règlement 711-00.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

380-12-18

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 104, CHEMIN CYR**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour l'installation d'une nouvelle affiche pour le gymnase Amplitude au 104 chemin Cyr;

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 28 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'installation d'une nouvelle affiche pour le gymnase Amplitude au 104, chemin Cyr.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

381-12-18

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DOSSIER NO. 00026860-1-05070 (11) - 2018-07-16-41**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil de la Ville de New Richmond approuve les dépenses d'un montant de 559 246,62 \$, taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

382-12-18

**APPEL D'OFFRES - ESSENCE ET CARBURANT DIESEL 2019**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation pour l'essence et le carburant diesel 2019;

**Considérant** la réception de trois (3) soumissions;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Huiles Desroches	94 087,50 \$
Pétroles C. Poirier inc.	94 680,77 \$
Les Pétroles Turmel	95 105,57 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Huiles Desroches au montant de quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (94 087,50 \$), taxes incluses, pour l'essence et le carburant diesel 2019, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

383-12-18

**EMBAUCHE – JOURNALIER HIVERNAL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**Considérant** l'offre d'emploi publié pour un journalier pour la saison hivernale, et ce, pour le Service des travaux publics;

**Considérant** la réception d'offres et les procédures d'évaluation exécutées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de Monsieur Jean-Charles Fleurent, à titre de journalier hivernal pour le Service des travaux publics, et ce, en date du 10 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-8 ET DES CONDUITES AFFÉRENTES-  
AUTORISATIONS DE PAIEMENT**

384-12-18

**DEMANDE DE PAIEMENT NO. NR-0820**

**Considérant** les activités supplémentaires au mandat original pour les travaux de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement no. NR-0820 à la firme ARPO Groupe-conseil inc. au montant de 17 522,50 \$, taxes en sus, et ce, pour les activités supplémentaires effectuées dans le projet de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1061-18.

**ADOPTÉE**

385-12-18

**DEMANDE DE PAIEMENT NO. NR-0821**

**Considérant** les activités supplémentaires au mandat original pour les travaux de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement no. NR-0821 à la firme ARPO Groupe-conseil inc. au montant de 1 907,50 \$, taxes en sus, et ce, pour les activités supplémentaires effectuées dans le projet de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1061-18.

**ADOPTÉE**

**386-12-18**

**RÉFECTION DU CHEMIN CYR - DÉCOMPTE NO. 1 - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**Considérant** les travaux de réfection entrepris sur le chemin Cyr;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement du décompte no. 1 à la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de 437 766,43 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection du chemin Cyr. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1064-18.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

**387-12-18**

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC CINÉ BOBINE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur de la Culture à signer le protocole d'entente à intervenir entre Ciné-Bobine et la Ville de New Richmond, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**388-12-18**

**DEMANDE DE SUBVENTION - SOUTIEN AUX SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL - ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'entériner** l'autorisation de signature du directeur de la Culture pour une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux sorties scolaires en milieu culture.

**ADOPTÉE**

**SERVICE INCENDIE**

**389-12-18**

**PROTOCOLE D'ENTENTE 2019-2022 À INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant** la fin du protocole d'entente actuel liant la Ville et l'Association des pompiers volontaires de la Ville de New Richmond le 31 décembre 2018;

**Considérant** l'entente intervenue pour le renouvellement du protocole d'entente 2019-2022 entre l'Association des pompiers volontaires et la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire, le directeur général ainsi que le conseiller municipal Jean-Pierre Querry à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour les années 2019-2022, à intervenir avec l'Association des pompiers volontaires de la Ville de New Richmond.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un citoyen demande la date et l'heure pour le dépôt du budget. Il s'informe également du coût total pour les travaux de réfection du Centre communautaire, des subventions reçues ainsi que du taux d'intérêt obtenu pour cet emprunt.

Suite à l'assemblée de consultation publique concernant l'avant-projet de réfection de l'aréna, un contribuable demande si la Ville a entrepris des démarches additionnelles pour l'obtention d'aide financière. Il souhaiterait que le Conseil fasse un suivi dans ce dossier lors des séances à venir.

Concernant la correspondance reçue de Junex informant la Ville que cette firme détient des licences d'exploration d'hydrocarbure sur le territoire, une citoyenne demande des informations complémentaires.

Une contribuable demande quels sont les objectifs du comité de développement durable et s'il y aura une assemblée de consultation publique suite à l'élaboration de la mise à jour de la politique. Elle suggère également que le Conseil nomme un deuxième élu sur ledit comité.

Un citoyen demande des informations concernant le projet de l'avenue des Érables à savoir combien de terrains seront disponibles et à quel prix.

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 57.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière